

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2261

14 septembre 2013

SOMMAIRE

HNA Euro Holdings S.A.	108514	Pharmakon	108484
Kacera S.à r.l.	108526	Plaider Holding S.A.	108488
Las Rozas Funding Holding S.à r.l.	108508	Pneu Consult Sàrl	108483
LIPP Holdco 1 S.à r.l.	108482	Powerhouse Management	108483
Lux Business Management S.à r.l.	108490	PP Group S.A.	108488
Marisca, S. à r.l.	108482	Pradera Central Management S.à r.l.	108487
Matheson Tri-Gas Luxembourg	108486	Pradera Management S.à r.l.	108488
MGP Asia III TMK 4 Holdings S.à r.l.	108491	Procentra	108486
MH Germany Property I S.à r.l.	108484	Procentra	108486
MH Germany Property IV S.à r.l.	108485	Project Bird GP ULC SCS	108485
Montaka S.A.	108486	Proprio S.A.	108489
Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	108499	Proven Concept Ventures S.A.	108485
Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	108502	Psaltis	108487
Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	108505	Quartier 9	108484
Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	108511	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.	108485
Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.	108516	Rénovation CORREIA S.à r.l.	108487
Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	108520	Rénovation CORREIA S.à r.l.	108487
Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	108523	Roba S.A.	108489
Niederfeelen S.A.	108482	Romane Productions	108488
Nor Cap S.A.	108484	Sabatelli 1 S.à r.l.	108489
NPN II S.à r.l.	108484	Safeconsult Sàrl	108516
Oceni Opportunities S.A.	108485	Sanny S.A. SPF	108528
Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A.	108487	Saprim S.à r.l.	108520
Parenass Participations S.à r.l.	108482	Ship 2 S.à r.l.	108490
Parvin S.A.	108483	ShweDagon Investissements S.A.	108489
Pascot S.A.	108489	Skiron S.à r.l.	108490
PCAM Issuance S.A.	108528	SKVG.Com S.à r.l.	108519
PCV Lux GP S.à r.l.	108482	Snobfood Investments S.à r.l.	108526
Peintures Mousel S.A.	108483	SnowHill	108490
Penthesilee S.A.	108483	Sopinor S.à r.l.	108528
		Spartiax Development S.A.	108528
		USG Financial Forces S.A.	108519

LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104322/10.

(130127022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Marisca, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.223.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104358/10.

(130126956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Niederfeelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 118.642.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104421/10.

(130126846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Parenass Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.495.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 30 avril 2013.

Acceptation de la démission de Monsieur Vincenzo CAVALLARO en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A., Administrateur avec effet immédiat.

Pour la société

PARENASS PARTICIPATIONS S.à.r.l.

S.G.A. SERVICES S.A.

Représentée par Dominique MOINIL

Gérant

Référence de publication: 2013104447/15.

(130126772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104475/9.

(130126901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Christelle Ferry
Représentant Permanent

Référence de publication: 2013104472/14.

(130127110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Penthesilee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.564.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104481/9.

(130127040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Peintures Mousel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.
R.C.S. Luxembourg B 94.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104478/10.

(130126828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Powerhouse Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104454/10.

(130126595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pneu Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013104488/11.

(130126824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Nor Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.548.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013104424/10.

(130126611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

NPN II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104426/10.

(130127077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.555.

Extrait des résolutions prise par le conseil de gérance de la société en date du 22 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 25 A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

A Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013104389/15.

(130126427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pharmakon, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 83.570.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104482/9.

(130126854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Quartier 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 129.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104502/10.

(130126156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

MH Germany Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.847.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 22 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 25 A. Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri. L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

À Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013104387/15.

(130126426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.835.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104432/10.

(130126371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104494/9.

(130126980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013104500/11.

(130126421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Proven Concept Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 144.874.

—

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104495/9.

(130126744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2013 a pris note de la démission de Monsieur Joe BELLITO de ses fonctions de gérant de la société et a nommé comme nouveau gérant:

- Monsieur Yoshiyuki NIWA, gérant de catégorie B, 150 Allen Road, Suite 302, Basking Ridge, NJ 07920, USA.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour MATHESON TRI-GAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013104363/16.

(130126671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Montaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.435.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 16:15 heures

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement 51 Avenue de la Gare L-1611 en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., demeurant professionnellement 57 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013104396/16.

(130126740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.602.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013104492/11.

(130126338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.602.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013104493/11.

(130126339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2013.

Pour PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013104456/16.

(130127095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104427/10.

(130126688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Rénovation CORREIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.340.

Les Comptes Annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104508/9.

(130126359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Rénovation CORREIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.340.

Les Comptes Annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104509/9.

(130126584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Psaltis, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 99.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104496/10.

(130126831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2013.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013104458/16.

(130127099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Plaider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 79.244.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104484/10.

(130126295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Romane Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.805.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104518/9.

(130126852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

PP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.752.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12/07/2013

DESIGNATION DU REVISEUR D'ENTREPRISES ET DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée a décidé de:

1/ désigner la société BDO Audit S.A., établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, comme réviseur d'entreprises de la société; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2013.

L'Assemblée a pris note de:

2/ la démission de Madame Angélique Sabron en tant qu'administrateur de la société avec effet au 28 mai 2013. Le Conseil accepte cette démission et propose de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Sabron.

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104490/19.

(130126099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Proprio S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2013: -

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Alpmann Management S.A. comme Administrateur de la société.
- Est acceptée la nomination avec effet immédiat de Monsieur Jozef Van Gestel né le 16 septembre 1955 à Mechelen, et demeurant Kempenarestraat, 7, B-2860 Sint Katelijne Waver, comme Administrateur de la société., celui-ci reprenant le mandat en cours de la société Alpmann Management S.A. et ce jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2016.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour PROPRIO S.A.

Référence de publication: 2013104463/16.

(130126111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pascot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.515.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PASCOT S.A.

Référence de publication: 2013104473/10.

(130127015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Roba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.566.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104533/9.

(130127041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

ShweDagon Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.420.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104546/9.

(130126743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Sabatelli 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66826 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104540/10.

(130126425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juillet 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013104328/17.

(130126758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013104550/11.

(130126929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SnowHill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parcs d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.000.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104554/9.

(130126266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ship 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.095.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 8 juillet 2013

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2013 que l'associé unique a décidé de:

1. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013104579/17.

(130127047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

MGP Asia III TMK 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.380.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. "MGP Asia (Lux) III S.à r.l.", having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 128.964; and

2. "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37.974,

both here represented by David Henriques, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on July 24th, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which they declare to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of one Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organisational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 5. The Company's denomination shall be "MGP Asia III TMK 4 Holdings S.à r.l."

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US dollars (USD 40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. One of the Managers shall at all times be an independent manager (the "Independent Manager"), i.e. one of the Managers of the Company who shall not have been at the time of such appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. "Affiliate" shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the Partner.

The Independent Manager is required to be a Partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person or corporation who is also an Independent Manager.

The Managers together with the Independent Manager form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He / she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

With the exception of the Independent Manager, each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

- (i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and
- (ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners, including the Independent Manager:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager of the Company or any director of the TMK, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2013.

Subscription and liberation

The Articles of Association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1. "MGP Asia (Lux) III S.a r.l.", prenamed,	499
2. "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed	1
Total:	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred seventy five euro (EUR 975.-).

Extraordinary general meeting:

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

- The number of managers is fixed at four (4).
- The following persons are appointed as managers and "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, the Independent Manager for an unlimited period:
 - Mrs Joanne Fitzgerald, born in Waterford, Ireland on March 11th, 1979, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mrs Bernardine Louise Maria Vos, born in The Hague, The Netherlands on August 16th, 1972, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Gregory John Lapham, born in Brisbane, Australia on July 12th, 1967 with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;

- "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37.974, here represented by its director Mrs Christelle FERRY, residing professionally at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. The company "PricewaterhouseCoopers Société Coopérative", having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65.477), is appointed as independent auditor.

4. The appointment of the independent auditor shall be valid until the date of the approval of the first financial statements of the Company.

5. The Company shall have its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «MGP Asia (Lux) III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.964; et

2. «Luxembourg Corporation Company S.A.», une société anonyme ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.974,

toutes les deux ici représentées par David Henriques, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 24 juillet 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions TMK") d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK") et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à objet unique à chaque moment la Société: (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;

(ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;

(iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les créateurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;

- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;
- (xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution doit être effective à partir de la date des Statuts.

Art. 5. La Société prend la dénomination de "MGP Asia III TMK 4 Holdings S.à r.l.".

Art. 6. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Un des Gérants doit toujours être un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant"), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou toute autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pour cent de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. "Affilié" signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme "contrôle" (incluant les termes corrélatifs "contrôlé" et "contrôle conjoint"), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de

tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses Associés.

Le Gérant Indépendant doit être un Associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Les Gérants, ensemble avec le Gérant Indépendant, forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants, Gérant Indépendant inclus, est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Avec l'exception du Gérant Indépendant, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créateurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le Gérant Indépendant).

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. «MGP Asia (Lux) III S.à r.l.», prénommée,	499
2. «Luxembourg Corporation Company S.A.», prénommée	1
Total:	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt mille dollars US (20.000,- USD) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cent soixante-quinze euros (975,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants et «Luxembourg Corporation Company S.A.», prénommée, sera Gérant Indépendant pour une période indéterminée:
 - Madame Joanne Fitzgerald, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Bernardine Louise Maria Vos, née à La Haye (Pays-Bas) le 16 août 1972, demeurant professionnellement à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Gregory John Lapham, né à Brisbane (Australie) le 12 juillet 1967 demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;
 - «Luxembourg Corporation Company S.A.», ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, représentée par son administrateur Mme Christelle FERRY, demeurant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
3. La société "PricewaterhouseCoopers Société Coopérative", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (RCS Luxembourg section B numéro 65.477) est nommée réviseur d'entreprises.
4. Le mandat du réviseur d'entreprises restera valide jusqu'à l'agrément des comptes du premier exercice social.
5. Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HENRIQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/07/2013. Relation: LAC/2013/35601. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

Référence de publication: 2013115590/473.

(130139949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Brunton S.à r.l. with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 123.851, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on January 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 498 on March 30, 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 on 2nd March 2013,

with a subscribed capital fixed at eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 11'760.-) represented by five hundred eighty-eight (588) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Présentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolutoin

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Morgan Stanley Brunton S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.851, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 30 mars 2007,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 2 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP11'760,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115573/151.

(130140156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Hercules S.à r.l.", with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132.732, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 1st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2632, on 17 November 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558 on 7th March 2013,

with a subscribed capital fixed at eleven thousand Pounds Sterling (GBP 11'000.-), represented by eleven thousand (11'000) parts with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the "commissaire" to the liquidation and to the Auditor to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " Morgan Stanley Hercules S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.732, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2632 du 17 novembre 2007,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 7 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11000,-) représenté par onze mille (11'000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115574/150.

(130140157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.", with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 113.389, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on December 22nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 699, on 5 April 2006,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 on 8th March 2013,

with a subscribed capital fixed at eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11'740.-) represented by five hundred eighty-seven (587) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.

4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.

6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Morgan Stanley Leitrिम S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.389, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 5 avril 2006

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 8 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP11740,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-sept (587) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faiënerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faiënerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faiënerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varieront par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

108508

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115575/151.

(130140158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Maxime Bertomeu-Savalle, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Las Rozas Funding Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed dated 28 April 2011 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1697 of 27 July 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 160.730. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, of 28 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2852 of 22 November 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-).

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for one (1) new share, together with payment of a share premium of five million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 5,399,999.-), by Apollo European Principal Finance Fund, L.P. and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in kind consisting of receivables.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-).

Second resolution

The shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, as above represented.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), together with the payment of a share premium of a total amount of five million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 5,399,999.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of receivables as further described in a special report drawn up by the Company's board of managers (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five million four hundred thousand euro (EUR 5,400,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which correspond at least in number and nominal value to the Share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to be issued with a share premium in an aggregate amount of five million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 5,399,999.-)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the proxy of the represented shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The amount of five million four hundred thousand euro (EUR 5,400,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Las Rozas Funding Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1697 du 27 juillet 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.730. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2852, en date du 22 novembre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Emission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 5.399.999,-) par Apollo European Principal Finance Fund, L.P. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature consistant en des créances.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite à comparu l'Associé, tel que ci-dessus représenté.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 5.399.999,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances telles que décrites dans un rapport spécial établi par le conseil de gérance de la Société (l' «Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société sans limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à émettre avec une prime d'émission de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 5.399.999,-).».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de l'associé représenté, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal.

Le montant de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre l'unique (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1177. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013115530/172.

(130140358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Lyra S.à r.l.", with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132.601, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 1st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2607, on 15 November 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 on 8th March 2013,

with a subscribed capital fixed at eleven thousand Pounds Sterling (GBP 11000.-), represented by eleven thousand (11000) Class A parts with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Morgan Stanley Lyra S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.601, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2607 du 15 novembre 2007,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 8 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11000,-) représenté par onze mille (11'000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115576/150.

(130140159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

HNA Euro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.574.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of July.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Dragon Asia Holdings Limited, a company incorporated under the law of Cyprus, having its registered office at Theklas Lysiotti, 35, Eagle Star House, 5th floor, 3030, Limassol, Cyprus, registered at the Registrar of Companies of Republic of Cyprus under the number HE 302882 (the "Sole Shareholder"),

The Sole Shareholder is hereby represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder is the sole shareholder of HNA Euro Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 173.574, and having a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), incorporated on 5 December 2012 by a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 244, on 1 February 2013. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 11 December 2012 and published in the Memorial, number 795, on 4 April 2013.

- the subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

- the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anti-cipatory and immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints Fairland Property Limited, a limited company incorporated under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at its registered office at P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, The British

Virgin Islands, as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned;

- furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities;

- That as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire a la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de juillet,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dragon Asia Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Chypre, Theklas Lysioti, 35, Eagle Star House, 5th floor, 3030, Limassol, (l'«Associé Unique»), inscrite au Registre des entreprises de Chypre sous le numéro HE 302882.

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Sofia Da Chao, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique est le seul associé de HNA Euro Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.574 et ayant un capital social de trente et un mille euro (EUR 31,000), constituée le 5 décembre 2012 par un acte de Maître Pierre Probst, notaire résidant à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 244 du 1 février 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 décembre 2012 et publié au Mémorial, numéro 795 du 4 avril 2013.

- le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique, désigne Fairland Property Limited, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme liquidateur de la Société, que cette dernière en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

- en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

- qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10481.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115473/112.

(130140446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Safeconsult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 164.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

M. Dominique WETS

Gérant

Référence de publication: 2013105375/12.

(130127910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.174.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited partnership ("société en commandite simple") "Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.", with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 130.174, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 11th of July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1947, on 11 September 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 519 on 2nd March 2013,

with a subscribed capital fixed at USD 100000 (one hundred thousand US Dollars) paid and represented by 3810 (three thousand eight hundred ten) A limited partnership interests and 76190 (seventy six thousand one hundred ninety) B limited partnership interests held by the Limited Partners (the Limited Partnership Interests, Parts de Commanditaire),

as well as a 20,000 (twenty thousand) general partnership interest held by the General Partners (the General Partnership Interests, Parts Commandités) of USD 1 (one US Dollar) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its shareholders as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its shareholders in proportion to their participation in the Company, as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple " Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.174, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 septembre 2007, numéro 1947,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 2 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à USD 100'000 (cent mille Dollars américains), libéré et représenté par 3810 (trois mille huit cent dix) Parts de classe A et 76'190 (soixante-seize mille cent-quatre-vingt-dix) Parts de classe B détenues par les Associés Commanditaires (dites Parts de Commanditaire) ainsi que par 20000 (vingt mille) Parts de commandité de USD 1 (un Dollar Américain), détenues par les Associés Commandités.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à ses associés, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à ses associés au prorata de leur participation dans la Société, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf-cent-cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115577/155.

(130140160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

USG Financial Forces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105468/10.

(130127981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

SKVG.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 22, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.145.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013105390/10.

(130127445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Saprim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.500.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris acte des nouvelles adresses des gérants comme suit:

- Monsieur Jean-Claude RIZZON, gérant, demeurant désormais au 33, Rue de Dalheim, L-5328 Medingen.
- Madame Catherine RIZZON-TOMASINI, gérante, demeurant désormais au 41, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013105377/13.

(130128015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.", with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 127.496, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1265, on 26th of June 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 on 8th March 2013,

with a subscribed capital fixed at one hundred thousand eleven Pounds Sterling (GBP 100'011), represented by five thousand eight hundred eighty three (5'883) Class A parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.496, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1265 du 26 juin 2007,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 8 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à cent mille onze Livres Sterling (GBP 100'011,-) représenté par cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (5'883) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf-cent-cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115578/152.

(130140161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.", with registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 127.497, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1265, on 26th of June 2007,

put into voluntary liquidation by a deed of the officiating notary, on December 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 on 8th March 2013,

with a subscribed capital fixed at one hundred thousand eleven Pounds Sterling (GBP 100011), represented by five thousand eight hundred eighty three (5883) Class A parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each.

The meeting is presided by Mr Daniel FONDU, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine DEICHTMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the "commissaire" to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts dated as at 30 June 2013.
3. Discharge to be granted to the liquidator of the Company and to the "commissaire" to the liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.
5. Approval of the termination and closing of the Company's liquidation.
6. Determination of the place at which the Company's books and records are to be kept for the legal minimum period of five years following the closing of the liquidation.
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire" to the liquidation, approves the report of the Liquidator and the liquidation accounts dated June 30th, 2013.

The said reports, and the accounts, after being signed ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the "commissaire" to the liquidation to the control of the liquidation's report, for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to transfer the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder as reflected in the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.497, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1265 du 26 juin 2007,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 8 mars 2013,

avec un capital souscrit fixé à cent mille onze Livres Sterling (GBP100011,-) représenté par cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (5883) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel FONDU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine DEICHTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation au 30 juin 2013.
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
4. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.
5. Approbation de la clôture de liquidation.
6. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et livres de la Société seront conservés pour une durée légale minimale de cinq ans, après la clôture de liquidation.
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 30 juin 2013.

Le rapport du liquidateur, du commissaire-vérificateur à la liquidation, et les comptes de liquidation, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer les actifs et passifs de la Société à son associé unique, tel que détaillé dans les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel FONDU, Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115579/152.

(130140162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Snobfood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.062.

—
EXTRAIT

L'Associé unique a pris acte du changement d'adresse du gérant, M. Jean-François TORRES, demeurant désormais professionnellement au 7, Rue Alliéis, F-06400 Cannes.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013105394/12.

(130128011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kacera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.669.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STAM REI III, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135378,

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 24, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KACERA S.à r.l." (the Company), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127669, established pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1301, dated June 28, 2007, and whose bylaws have not been amended since then.

- The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, expressly declares waiving the appointment of a liquidator to carry out the anticipated dissolution of the Company and embodying this role.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the liabilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all the assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office (i.e. 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STAM REI III, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135378,

ici représentée par Mlle Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 24 juillet 2013.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «KACERA S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127669, établie suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1301, du 28 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare expressément renoncer à la nomination d'un liquidateur afin de procéder à la liquidation anticipée de la Société et assurer ce rôle.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné.

- La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer tout le passif et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé et l'associé unique est investi de tout l'actif de la société à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que si celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société (c'est-à-dire au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10487.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115515/101.

(130140419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Sopinor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 86.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104596/9.

(130126290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Spartiax Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104601/9.

(130126281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Sanny S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104569/9.

(130127014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 143.223.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 12 avril 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013104474/17.

(130126397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.
